

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 25/06/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : BOUTRY Pascal à DENOUVION Victor, PATEY Stéphanie à SCHMIDT Franck.

Était absente : EL HARROUF-TOUILE Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-63 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT-école)

Dans la mise en œuvre d'un plan de développement des usages du numérique à l'école, la région académique et la commune de Saint-Jory se fixent comme objectif le développement des usages numériques et de l'espace numérique de travail ENT-École. À cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

La participation de la collectivité est fixée à 40€ TTC par école et par an soit 160€ pour l'année scolaire 2025-2026. Elle a pour but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs

Sont concernées par cette convention, les écoles suivantes :

- École élémentaire Jean De La Fontaine
- École élémentaire Georges Brassens
- École maternelle du Canal des deux mers
- École maternelle du Lac de Labou

La convention prend effet à la date de signature et se termine le 5 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école) pour la rentrée scolaire 2025-2026 à destination des 4 écoles publiques de la commune pour un montant total de 160€ ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250701-DELIB202563B-DE
Reçu le 04/07/2025

